



**PELERINAGE DIOCESAIN A
LOURDES
DU 18 AU 23 AVRIL 2022
Bulletin d'informations
pour les Pèlerins Hospitaliers**



**INFORMATIONS PRATIQUES
pour l'inscription d'un Pèlerin Hospitalier**

(lisez cette partie avec attention et conservez-la)

INSCRIPTION : Remplir **avec soin** un bulletin d'inscription par personne en renseignant chaque ligne, et en cochant les mentions correspondant à votre situation.

Le bulletin d'inscription doit être remis à votre responsable de l'Hospitalité en lien avec la Paroisse ou au Service Diocésain des Pèlerinages, le plus tôt possible et **au plus tard le 04 février 2022** en y joignant le règlement par un ou plusieurs chèques (échelonnement possible sur 4 mois maximum, Important : ne pas antidater, et mettre la date souhaitée pour l'encaissement au dos de chaque chèque) à l'ordre de 'ADP – DIRECTION DIOCESAINE DES PÈLERINAGES'.

Pour la bonne gestion des inscriptions, **nous attirons votre attention sur l'importance de bien remplir ce document**. Toute fiche d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

PANDEMIE LIEE AU COVID 19 : Pour le bon déroulement de ce pèlerinage, nos recommandations seront le respect des consignes sanitaires édictées par notre gouvernement en avril 2022. **Le pass-sanitaire ou vaccinal sera requis** (en cours de discussion à l'Assemblée Nationale au moment de la parution de ce document). Nous recommanderons également le maintien des mesures dites barrières comme l'hygiène des mains, la solution hydro-alcoolique, le port systématique du masque pour tous dès lors que les règles de distanciation physique ne pourront être garanties comme pendant le trajet en autocar ou pendant les cérémonies. Nous suivrons de près l'évolution de la pandémie et des nouvelles règles qui seront en vigueur au moment du départ de notre pèlerinage diocésain.

LE VOYAGE : Tous les trajets sont effectués en car. Les itinéraires, lieux et horaires précis de départ et de retour figureront sur votre carte de pèlerin. Chaque pèlerin doit prévoir sa solution hydro-alcoolique et ses masques en quantité suffisante pour la durée totale du pèlerinage.

CARTE DU PELERIN :

Une dizaine de jours avant le départ, votre carte du pèlerin vous sera envoyée. Elle vous permettra de connaître : le lieu de départ, l'heure, le numéro du car et le nom de votre hôtel.

Vous trouverez aussi dans ce courrier le programme complet du pèlerinage.

LOGEMENT :

Le logement sera assuré en hôtel type 2/3 étoiles (normes actuelles) en chambre à partager ou aux Abris en chambre multiple (en fonction des places disponibles, attention le nombre est limité). Préciser votre choix sur la fiche d'inscription.

REPAS :

Les repas sont inclus du petit déjeuner mardi 19 avril jusqu'au panier repas de midi du samedi 23 avril (hors boisson). Prévoir d'emporter votre pique-nique pour le midi et le soir, pour la journée du 18 avril. Le repas du soir peut être pris à l'hôtel en le commandant et en le réglant sur place.

BAGAGES : Chaque bagage devra être étiqueté avec vos coordonnées personnelles et n° de portable.

ANNULATION :

Toute annulation doit être signalée par écrit au Service Diocésain des Pèlerinages. (Voir les conditions et frais sur la fiche d'inscription)

CHORALE :

Prendre contact avec le Service Diocésain des Pèlerinages pour connaître les dates des répétitions.

Vous ne pouvez pas participer à ce pèlerinage ?

Mais vous pouvez l'offrir à quelqu'un,
aider une personne malade ou en difficultés. Une souscription est ouverte :
ADP – Fonds d'entraide (un reçu fiscal vous sera adressé)

SERVICE DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES

Maison Diocésaine de la Providence - 4 Boulevard du Dr Chantemesse
43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél. : 04 71 09 73 45 - pelerinages@catholique-lepuy.fr